

2020 DFPE 77 Subvention (2.199.463 euros) et avenants n°3 et 4 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU relatives au fonctionnement de treize de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 25 au 27 septembre 2017, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU relative au fonctionnement d'un quatorzième établissement d'accueil de la petite enfance, ouvert fin août 2017 dans le 13^{ème} arrondissement.

La capacité d'accueil totale pour l'ensemble de ces 14 établissements est de 536 places.

Ces conventions d'une durée de 3 ans et de 2 ans et 4 mois (pour l'établissement « Une ronde autour du monde » ayant ouvert fin août 2017), venant à échéance le 31 décembre 2019, elles ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020 par avenants n°2 et n°3 en date du 11 octobre 2019. Les conventions insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2020, il est proposé de signer des avenants n°3 et n°4 à ces conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2020 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Au vu des budgets présentés pour 2020 et annexés aux avenants, il est proposé de fixer la subvention globale à 2.199.463 euros .

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour la crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) de 43.458 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 5, passage Chanvin (13e) de 244.061 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 9/11, rue de la Santé (13e) de 24.624 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil situé 15/21, avenue Claude Régaud (13e) de 129.809 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 8, place Farhat Hached (13e) de 92.496 euros
- une subvention pour la crèche collective située 40, rue Boulard (14e) de 41.269 euros,
- une subvention pour le multi-accueil situé 39 bis, avenue René Coty (14e) de 836.443 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) de 42.550 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) de 181.104 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) de 71.931 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) de 168.396 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) de 97.215 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e) de 90.246 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 5, rue Adolphe Mille (19e) de 135.861 euros,

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU les avenants aux conventions, ci-joints, qui fixent la subvention pour chacun des établissements et dont le total est de 2.199.463 euros au profit de ses établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris